



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gares

Question écrite n° 3877

Texte de la question

M. Paul Quilès appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les modifications des horaires d'ouverture du guichet de la gare de Cordes-Vindrac (Tarn) qui ne permettront plus aux voyageurs de s'informer, de réserver ou retirer des billets au-delà de 14 heures. Les usagers considèrent que ce type de décision pourrait préparer la fermeture pure et simple des petites gares et de certaines liaisons ferroviaires jugées non rentables, alors qu'elles constituent une véritable desserte rurale d'aménagement du territoire, comme c'est le cas de la ligne Paris-Albi-Carmaux. Il réaffirme son soutien au service public ferroviaire et lui demande que soient préservées les offres de service dans les petites gares, dont celle de Cordes-Vindrac, qui dessert le pôle touristique exceptionnel constitué par la cité de Cordes-sur-Ciel.

Texte de la réponse

La modification des horaires d'ouverture des guichets de la gare de Cordes-Vindrac (Tarn) est intervenue le 1er octobre 2002. Désormais, les guichets sont ouverts de 6 h 20 à 14 heures, du lundi au vendredi, et de 6 h 20 à 11 h 45 les samedis, dimanches et jours fériés. Ces nouveaux horaires permettent d'assurer un niveau de service correspondant à la fréquentation de la gare et aux plages horaires pendant lesquelles le plus grand nombre de voyageurs a recours aux services de distribution commerciale (22 voyageurs par jour). Il convient de préciser qu'en dehors des heures d'ouverture du guichet, les clients ont, par ailleurs, la possibilité d'acheter un billet régional sur le distributeur automatique de la gare et peuvent également bénéficier des services offerts pour acheter leur billet par téléphone, par Minitel ou encore par Internet, le billet leur étant ensuite adressé par courrier, sans frais, à leur domicile. Ces mesures de modification des horaires, qui ne sont pas spécifiques à la gare de Cordes-Vindrac, n'ont pas d'incidence sur l'avenir de la desserte de cette gare. Elles correspondent à la nécessité, pour la SNCF, de répondre, d'une part, à un objectif de maîtrise de ses dépenses d'exploitation et, d'autre part, au maintien d'un service adapté à la demande de ses clients. C'est ainsi que les anciennes amplitudes horaires d'ouverture de la gare (6 h 20 - 22 h 20), tout à fait exceptionnelles pour une gare de cette envergure, étaient liées à la présence d'un personnel assurant à la fois la vente des billets, l'information au public, mais également des travaux de maintenance de l'infrastructure, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, une réorganisation complète de la programmation des travaux de maintenance de l'infrastructure a conduit à rationaliser fortement les moyens mis en oeuvre et ne nécessite plus la présence d'agents pendant seize heures par jour.

Données clés

Auteur : [M. Paul Quilès](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3877

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3414

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5274